

Saint-Pierre, le

Réunion de l'observatoire des prix, des marges et des revenus OPMR



13 décembre 2016

Le 13 décembre 2016 à 10 h 00 s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de Monsieur Gilles Bizeul, président de l'Observatoire, en visioconférence.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Afif Lazrak, secrétaire général de la préfecture ;
- Monsieur Stéphane Artano, président de la collectivité territoriale ;
- Monsieur Martin Detcheverry, adjoint au maire de Saint-Pierre ;
- Monsieur Marcel-Christophe Dagort, gérant de société ;
- Monsieur Alain Beaupertuis, gérant de société ;
- Madame Maryse Jaccachury, représentant la DFIP ;
- Monsieur Hugues Marion, directeur de l'IEDOM
- Monsieur Aurélien Père, IEDOM ;
- Monsieur Guillaume-Arnaud Grasset, chef du pôle C de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Madame Ludivine Quédinet, chef du bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture ;
- Madame Jessica Autin, bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture.

Etaient absents excusés :

- Monsieur Stéphane Claireaux, député de l'archipel ;
- Monsieur Roger Hélène, président de la FEA-BTP ;
- Monsieur Florian Cambray, représentant de l'UI-CFDT.

Monsieur le président remercie les membres de leur présence et les informe du caractère exceptionnel de la réunion qui a lieu par visioconférence.

Avis de l'OPMR sur l'application du dispositif "Bouclier Qualité Prix" pour l'année 2017

Liste de 51 produits

Monsieur Bizeul ouvre le débat en interrogeant les membres de l'observatoire sur leur vision du dispositif. Marcel-Christophe Dagort, seul commerçant local à appliquer le dispositif avec une liste complète estime que la composition actuelle est satisfaisante. Seules les huiles Isio 4 ne semblent pas être très bien vendues. Elles ont été intégrées dans le but de mettre en avant des produits "Santé" mais les consommations n'ont pas évoluées, le produit demeurant trop cher.

La présence de produits "bio" est évoquée puisqu'ils représentent aujourd'hui sur l'archipel environ 15% du marché. Un produit de type "petit beurre" pourrait correspondre au dispositif, le but étant de ne pas choisir un produit trop saisonnier.

Concernant les disponibilités des produits, seules des ruptures de stocks temporaires sont à noter.

Guillaume-Arnaud Grasset préconise ainsi de ne pas définir d'autres changements et d'attendre la note d'orientation nationale.

Dispositif allégé

Actuellement, un commerce de Miquelon applique le dispositif BQP avec une liste allégée de produits. Le président se demande si ce dispositif allégé pourrait être étendu aux autres petits commerces. Alain Beaupertuis, explique que le souci pour les détaillants est que le produit de départ n'est pas stable et les membres s'accordent à penser qu'il serait intéressant pour l'OPMR de pouvoir travailler sur la décomposition des prix. Les personnalités qualifiées indiquent que les marges appliquées localement sont voisines de celles précisées au sein de l'arrêté préfectoral abrogé dans les années 1990.

Il est précisé que le prix BQP de la liste de 51 produits constitue un prix de référence et que les petits commerçants essaient de s'en rapprocher (effet miroir). Ils suivent, selon eux, l'évolution sans contraintes. Les représentants de l'Etat rappellent que l'idée n'est pas d'imposer mais de mettre en valeur.

Par ailleurs, les commerçants évoquent des contraintes liées à la DLUO (date limite d'utilisation optimale). Pour obtenir une DLUO d'au moins 60 jours, les prix d'achat sont 50% plus élevés. Le délai d'acheminement par voie maritime de 25 jours minimum contraint les commerçants à s'approvisionner de cette manière plutôt qu'auprès des centrales d'achat.

Affichage du BQP

L'affichage du dispositif BQP est disponible à l'entrée du centre commercial et au sein de chaque rayon concerné. Toutefois, ce dernier semble pouvoir être amélioré. Marcel-Christophe Dagort fera une proposition dans ce sens.

Coûts de passages portuaires

La DSP étant localement maîtrisée par l'Etat, il semble que l'impact des coûts de passages portuaires sur l'évolution des prix soit limité voire très limité. Les commerçants précisent tout de même que la tarification incluant les dotations liées aux évolutions du brut a été incluse dans la grille tarifaire et que par conséquent, la baisse relativement récente n'a pas été répercutée. Le président de l'OPMR propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'observatoire.

Validation de la mise à jour de la composition du panier des 38 articles

Le pôle C et les membres de l'OPMR concernés proposent de se réunir en février afin d'effectuer des propositions sur des modifications de la liste. Cette liste ne devra pas reprendre principalement les produits BQP au risque d'obtenir une évolution quasi-nulle des prix, qui ne refléterait pas l'évolution du prix d'un panier sur l'archipel. Des modifications semblent nécessaires du fait que le dernier relevé laisse apparaître 25% de produits absents.

Point sur l'avancement de l'enquête chauffage

Guillaume-Arnaud Grasset présente un point de la situation (annexe 1) réalisé suite à l'obtention de données fournies par la société Louis Hardy SAS.

Des données similaires pourront être demandées à EDF. Les membres de l'OPMR souhaitent intégrer au sein de l'enquête, des données sur la consommation électrique des foyers chauffés au fioul. En effet, la présence d'un double moyen de chauffage est pratique courante localement. Il est acté que des stagiaires pourraient participer à la réalisation de cette étude.

Il est mentionné l'existence d'un groupe de travail local sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a pour objectifs d'augmenter la part d'énergie renouvelable et d'adopter un comportement tendant vers la sobriété énergétique.

Questions diverses

Aucun autre sujet ne souhaite être évoqué par les membres de l'Observatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le président lève la séance à 11h30 après avoir remercié les membres pour leur participation.

Le président de l'observatoire des
prix, des marges et des revenus,



Gilles BIZEUL

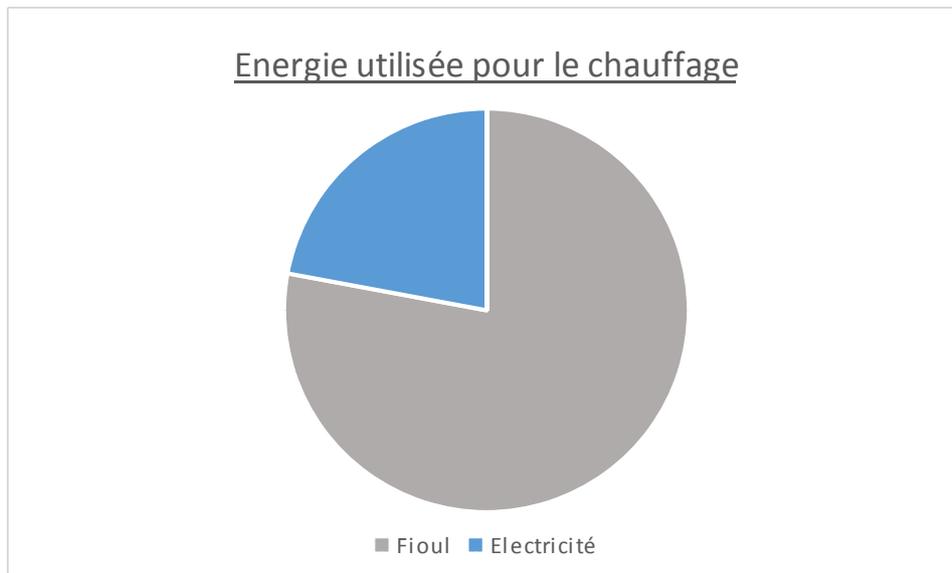
Chauffage au fioul à Saint-Pierre et Miquelon

La présente analyse, demandée par l'OPMR de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été effectuée à partir des données communiquées par Louis Hardy SAS, unique fournisseur de fioul dans l'archipel. L'objectif de cette analyse est d'objectiver et de chiffrer les intuitions sur le surcoût du chauffage à Saint-Pierre-et-Miquelon par rapport à la métropole.

Part du fioul comme énergie source de chaleur à St-Pierre et Miquelon

La société Louis Hardy a identifié 2 034 clients comme des « particuliers ». Cette identification a été faite manuellement, et la société souligne les difficultés à identifier précisément les particuliers des entreprises, d'autant plus que la différence peut-être parfois floue (logements mixtes, etc.).

Selon le rapport 2015 de l'IEDOM, l'archipel compte 2 610 logements considérés comme des résidences principales. Par déduction, on peut supposer que 78% des ménages utilisent le fioul comme source d'énergie, alors que 576 ont recours au chauffage électrique (seule alternative disponible dans l'archipel). Ces conclusions sont à nuancer, compte tenu du nombre de bâtiments à chaudière partagée.



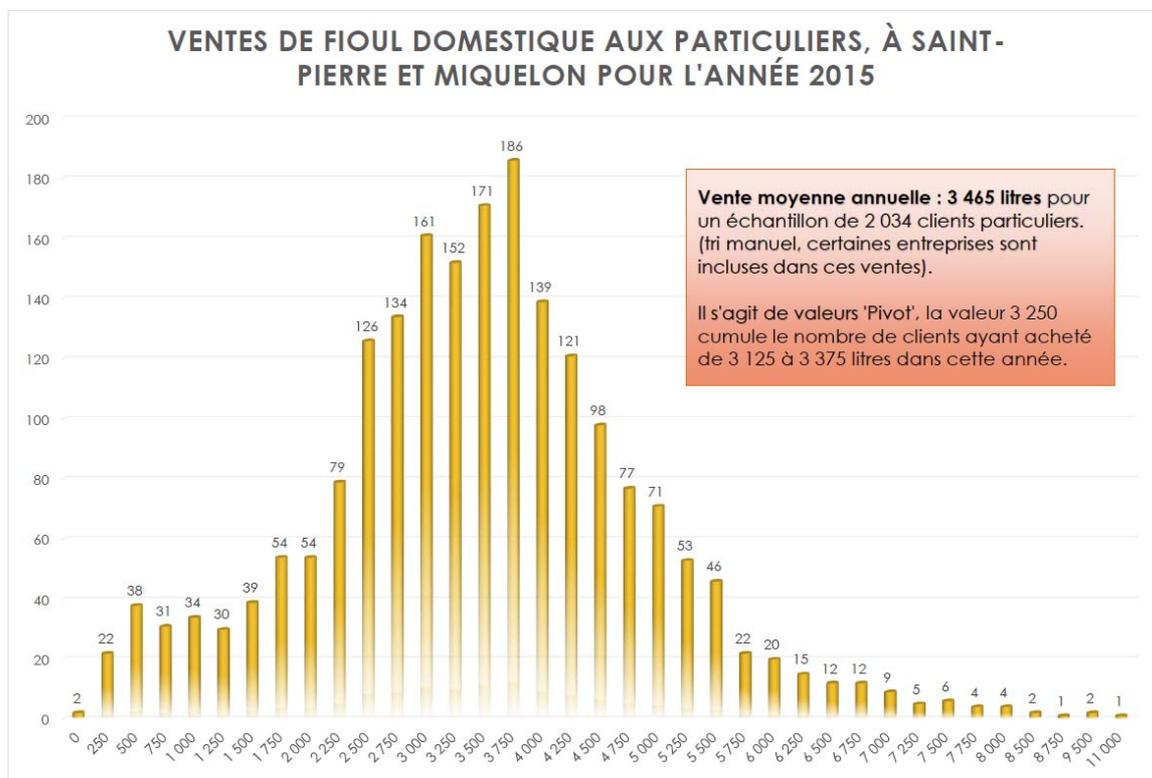
Consommation moyenne de fioul domestique

En 2015, la consommation moyenne de fioul domestique par les clients « particuliers » s'élève à 3 465 litres. Cette consommation est en augmentation par rapport à 2013 (+5%). La variation s'explique probablement par des données climatiques.

Si la consommation de fioul est variable selon les ménages, suivant une répartition normale, on note que les 2/3 des ménages consomment entre 2 375L et 4 625L par an.

Cette consommation est à comparer avec la consommation moyenne d'un ménage métropolitain ayant recours au fioul domestique pour le chauffage, estimée environ à 2 000 litres par an. La surconsommation entre Saint-Pierre-et-Miquelon et la métropole peut ainsi être estimée à +73%.

Il est important de souligner que 85% des ménages de l'archipel ont une consommation supérieure à la moyenne nationale.



17/10/2016

Louis Hardy SAS

Dépense annuelle induite par le chauffage au fioul.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, le prix maximum de vente du fioul domestique est fixé par un arrêté préfectoral. En 2015, ce maximum réglementaire a été fixé à 67€ jusqu'en octobre, puis 61€. À titre d'élément de comparaison, le prix moyen du fioul en France métropolitaine a varié entre 55€ et 80€, avec une moyenne annuelle de 70.58€.

Selon les données d'une étude du site www.quelleenergie.fr, la dépense annuelle moyenne en chauffage d'un ménage métropolitain est estimée à 1 590€ en 2015 toute énergie confondue, et 1 751€ pour les ménages utilisant le chauffage au fioul.

Selon les chiffres communiqués, la dépense moyenne d'un ménage de Saint-Pierre-et-Miquelon chauffé au fioul, estimé à 2 260.42€, soit 30% de plus qu'un ménage métropolitain chauffé au fioul.

	Chauffage	Fioul
<i>Métropole</i>	1 590€	1 751€
<i>Saint-Pierre et Miquelon</i>	2 260€	2 260€
Écart	+42.16%	+29.09%